



COMITE DEPARTEMENTAL



MANDAT ARC 13 RUN ARCHERY A PELISSANNE

Samedi 30 avril 2022

Au terrain de la Compagnie d'Arc - Route du sel à PELISSANNE. (N43°38'37.8"; E05°09'52.2)

Déroulement / Horaires:

Ouverture du greffe	13h00
Echauffement :	13h45
Début du Run :	14h30
Par groupes de 10 athlètes	

INSCRIPTIONS :

Par mail à l'adresse suivante : cie.arc.pelissanne@gmail.com
Pas d'inscription par téléphone.
Le règlement se fera au moment de l'inscription.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : mercredi 27 avril 2022

TARIF : 5€ par archer, à régler sur place par chèque ou espèces

OBLIGATIONS :

- Licence compétition 2022
- Autorisation parentale ou présence d'un responsable légal
- Tenue et chaussures de sport obligatoires

ARBITRAGE : Francis Gerardin/ Christine Bourg

MODIFICATION REGLEMENT : Les poussins effectueront leur course sans leur arc, celui-ci sera déposé avant le run au pas de tir

Dans l'attente de vous accueillir, nous vous adressons nos salutations amicales et sportives.

Extrait règlement Arc 13

Tir RUN ARCHERY (règlement modifié)

Description de l'épreuve

L'épreuve consiste à une succession de séquences de courses à pied et de tir à l'arc.

Pendant les séquences de course à pied, l'arc est tenu à la main, excepté pour la catégorie Poussin (les arcs seront déposés sur le pas de tir).

Les flèches seront déposées soit à l'entrée de la zone de tir, soit sur le pas de tir prédéfini pour chaque athlète. Chaque archer doit disposer au minimum de NEUF FLECHES (chaque archer ayant sa cible propre, ses flèches peuvent être différentes : plumes, encoches, etc.).

- Les accessoires de l'arc ne doivent pas dépasser 10 cm de l'arc.
- L'athlète doit porter des chaussures adaptées à la course à pied.
- Les buttes seront munies de 3 blasons (24 cm de diamètre) montés en triangle et disposées à 10 m du pas de tir pour toutes les catégories (poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors).

Format de l'épreuve :

L'épreuve de l'Arc 13-Run Archery se déroule selon les séquences suivantes :

- Séquence 1 : Course à pied (avec l'arc) sur une boucle de 250 m environ;
- Séquence 2 : Tir à l'arc – debout - 3 cibles par butte - 3 flèches au maximum ;
- Séquence 3 : course des boucles de pénalité éventuelles ;
- Séquence 4 : Course à pied (avec l'arc) sur une boucle de 250 m environ;
- Séquence 5 : Tir à l'arc – genou à terre - 3 cibles par butte - 3 flèches au maximum ;
- Séquence 6 : course des boucles de pénalité éventuelles ;
- Séquence 7 : Course à pied (avec l'arc) sur une boucle de 250 m environ;
- Séquence 8 : Tir à l'arc – debout - 3 cibles par butte - 3 flèches au maximum ;
- Séquence 9 : course des boucles de pénalité éventuelles ;
- Séquence 10 : course jusqu'à la ligne d'arrivée.

Chaque tir manqué, implique un tour de course à pied sur la boucle de pénalité de 40 m environ située à la sortie de l'espace de tir.

Le classement s'effectue au temps d'exécution des 10 séquences.